

Le Rouxeau (un temps seigneur de Kerallan en Escoublac)

La seigneurie de Kerallan en Escoublac offre un exemple de seigneurie qui passe entre diverses mains au cours de la période envisagée.

Dans le dernier quart du xv^e siècle – au moins –, la seigneurie appartient aux Le Rouxeau. En effet, le 23 octobre 1476, Simon Le Rouxeau, seigneur de Kerallan en Escoublac, figure parmi ceux qui tiennent des biens à foi, hommage et rachat en la seigneurie d'Escoublac (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1450), et, de plus, en tant qu'héritier de Jean Esnaud, il possède roturièrement des vignes en Escoublac (*ibid.*, B 1450). Il est encore cité, avec sa femme, à cause d'elle, le 8 février 1478, dans un confront d'une terre située à Kervalet (*ibid.*, B 1443) ; dans le compte tenu à partir du 20 mars 1478 de la fabrique de l'église Saint-Guénolé de Batz, il est parmi ceux qui assistent les procureurs, tient des biens appartenant à la fabrique et enterre une fille (*ibid.*, G 682 ; f^o 9-10, 11 v^o, 26 ; GALLICE, BURON, art. cité, p. 45-46 et site « Archives remarquables »).

À Simon, décédé en février 1480 (n. st.), succède son fils Alain, qui, mineur, a pour curateur Pierre Le Bouteiller. Ce dernier, le 9 décembre suivant, présente au duc un minu de rachat, dans lequel sont mentionnés : l'« herbregement » de Kerallan, « mesons », colombier, bois ancien, 6 journaux de terre, 2 hommées de pré, en Escoublac, Saint-André-des-Eaux et Guérande, 25 œillets de saline en Saint-Molf et des baules, ainsi que 12 sous 6 deniers de rente (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1453).

Marguerite Jego, la veuve de Simon Le Rouxeau, lui survit. Elle décède en janvier 1508 (n. st.). Le minu de rachat qui fait suite est présenté le 31 octobre 1514, par Guillemette Le Rouxeau, dame de Kerallan, héritière principale de ses père et mère ; il y figure, venant de la succession de sa mère Marguerite, 22 œillets de salines, un parc de terre, un moulin à vent « caducque et indigne de reparacion » (le « moulin Jego ») au Croisic, et du fait de son douaire un tiers de 28 œillets de saline, une pièce de pré, un parc de terre labourable, deux maisons, jardins, issues, une masière au bourg de Batz, et une autre maison située derrière les précédentes (*ibid.*, B 1443).

Les Le Rouxeau sont une famille anciennement implantée sur le « terrouer ». Le 6 mai 1389, Jean Le Rouxeau est un des « prisageurs » désignés pour asseoir les rentes attribuées

par le duc Jean IV à la collégiale Saint-Michel d'Auray lors de sa fondation (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 81 ; Arch. dép. Morbihan, 48 H 20, liasse t.b.). Cette compétence donne à penser qu'il est en lien avec le monde salicole. Si tel le cas, il est possible qu'il faille penser à d'autres Le Rouxeau installés à Guérande : Perrot Le Rouxeau figure dans une déclaration qui fait suite au décès intervenu en février 1405 (n.st.) de Jean de Lusanger, et la « femme au Rousseau de Guerrande » demeure rue Saint-Michel (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1478). Elle est sans doute l'épouse de Perrot, puisque dans l'enquête diligentée en 1417, il est déclaré que la maison Chuygnart a été baillée à Pierrot Le Rouxeau (*ibid.*, E 74/14, f° 20, 31 v°, 34 v°, 51, 56 ; GALLICE, *Guérande...*, p. 134). Dans la réformation de 1541, la parcelle où s'élèverait cette maison, dont il est précisé qu'elle était placée devant la porte Saint-Michel et que, abattue « durant les guerres », son emplacement étant désormais « froste », il y est mis la « plus part des immondices de la ville » (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1493, f° 38 v°). Peut-être faut-il envisager une branche guérandaise qui se suit ensuite avec un Le Rouxeau qui est, le 5 octobre 1417, « passeur » d'un acte (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 15), et que l'on pourrait retrouver parmi ceux qui cotisent à l'emprunt versé à Jean Mauléon, fin 1421 ou début 1422 (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 205/3).

Mais cette branche guérandaise n'a pas l'importance prise par celle qui est établie à Batz et au Croisic et dont l'activité est en lien avec l'activité maritime (GALLICE, « Les marchands... » et « Index des marchands marinières du Croisic » sur LE « Index des marchands marinières du Croisic »), pouvant éventuellement prendre des fermes en lien avec le prélèvement d'impôts à l'échelle locale et qui est bien implantée dans la vie sociale paroissiale de Batz et municipale du Croisic.

Dans un extrait dont l'année reste inconnue, figure, pour le 23 septembre, une « escaffé » *Notre-Dame de Guérande* dont le maître est Éon Le Rouxeau qui charge 16 muids de sel pour Redon (Arch. dép. Loire-Atlantique, B, brefs et comptes de ports, 37). Le 1^{er} juillet 1479 dans un minu de rachat rendu à la seigneurie de Campsillon, Jean Le Rouxeau avec Jean Goaschet et leur épouses respectives, sont mentionnés comme cause ayant du seigneur de la Haye-Eder, à propos de saline (*ibid.*, B 1472). Jean Goaschet et son épouse, héritiers après août 1473 d'une veuve (qui est la sœur de Jean Goaschet), sont concernés par une longue procédure amorcée, dès avant le 27 juin 1468 et se poursuivant après le 22 mai 1475, par le chapitre de la collégiale de Guérande à propos de rentes portant sur des biens vendus par Jean Eder (Arch. dép. Morbihan, E 5243 et Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1491, f° 117).

Mieux informé est Julien Le Rouxeau. Le 26 janvier 1464, une pinasse lui appartenant est prise à Saint-Pol-de-Léon, par des Anglais, armés en guerre, avant que la tempête ne les oblige à se réfugier à « Pempoul » et, là, à se rendre aux autorités duciales. Le navire était chargée de 20 tonneaux de vin nantais, 8 muids de sel et de 3 milliers de fer (*ibid.*, B 3, f° 13, et encore *ibid.*, f°16, 30 janvier) 1476. Julien est ensuite cité : le 4 août 1473 (Arch. dép. Morbihan, E 5243) ; en novembre 1474, dans un confront d'œillet de saline (Arch. dép. Loire-Atlantique, H 17) ; le 27 mai 1475, il est en possession, à cause de son épouse, d'une maison, couverte d'ardoise sise à Trégaté, pour laquelle Jean Hemery doit 10 sous de sourcens (*ibid.*, B 1443) ; les 17 et 18 juillet 1475, lors de la bailliée des « frosts de l'isle du Croisic », à six reprises, il participe aux enchères sans se porter acquéreur (*ibid.*, B 682) ; le 3 novembre 1481, des terres lui appartenant sont citées à Torgloët (*ibid.*, B 1443) ancien village situé près de la Barrière du Croisic ; le 8 février 1488, lui et Alain Le Corre, ayant été l'an dernier sous-fermier au « terrouer de Guérande » de l'« impost » sur la vente des vins au détail, il leur est, sur l'intervention du sire d'Avaugour, rabattu, à l'un et à l'autre, la somme de 110 livres (*ibid.*, B 11, f° 107 v°). Il disparaît avant le 20 octobre 1495, en effet à cette date est mentionnée la veuve Julien Le Rouxeau parmi les débirentiers de feu Michel Le Pennec (*ibid.*, B 1442).

Julien est noble et son épouse est Guillemette Goaschet (ci-dessous). Son nom figure dans la réformation de la noblesse de 1513 pour la paroisse de Batz, qui, d'autre part, donne des informations généalogiques : de Julien « furent enfans, Jean Le Rouxeau, fils aîné, et Alain Le Rouxeau, juveigneur, duquel Jean est issu fils Julien Rouxeau, dudict Alain un autre Julien Le Rouxeau (Bibl. mun. Nantes, ms., 1823, f° 31 ; « Poignée de titre et de documents par un baigneur du Pouliguen, 1590-1889 », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, t 33, 1894, p. 114 « Index des marchands marinières du Croisic »).

Jean Le Rouxeau, le fils aîné, est très présent au Croisic. Au début de l'année 1500, il est mentionné parmi ceux qui suivent les travaux engagés par le miseur au Croisic (Arch. dép. Loire-Atlantique, E, dépôt, Le Croisic, CC 11), puis le 4 décembre 1500, il est miseur du Croisic (*ibid.*, E, dépôt, Le Croisic, CC 11). Est-ce lui qui paraphe des actes comme notaire entre le 14 août 1476 et le 14 février 1503 (*ibid.*, 2 E 1350) ? Si c'est le cas, il disparaît peu après puisque le 22 mars 1503, Allenette Layc, veuve de Jean Job, obtient la tutelle de Julien, Theffaine, Marie et Jeanne, enfants de Jean Le Rouxeau et de Catherine Job, elle-même fille d'Allenette Layc, décision justifiée parce que, cette « ayeulle » maternelle a été reconnue « de

bonne conduyte, science et experte pour bien fere profiler les biens des myneurs et pour ce que en la ligne paternelle ne y a aucuns qui soit si solvable et ayent si parfait amour naturelle ausdits myneurs » (*ibid.*, B 14, f° 43). Cette décision de justice est contestée, le 9 mai 1503, par les parents paternels en la personne de Guillemette Goaschet, veuve de Julien Rouxeau, mère de feu Jean Le Rouxeau (*ibid.*, B 14, f° 64).

D'autres Le Rouxeau peuvent être cités sans que l'on puisse préciser les liens avec les précédents :

- Guillemette. Épouse de Jean Le Huedez, elle est mentionnée le 17 mai 1469 dans un aveu (*ibid.*, 1443).

- Aliénor. Elle est citée, le 5 mai 1477 à propos d'une maison de la succession d'Olivier Le Moël, dont la possession est contestée à sa veuve Catherine Le Borléon (*ibid.*, B 8, f° 81-81 v°). Peu auparavant, le 22 juillet 1476, Catherine Borléon, veuve d'Olivier Le Moël vend 7 œillets de saline à Rio du Dreseuc et Jean du Guiriec (Guyriec) pour 60 livres 8 sous 9 deniers (*ibid.*, E 1228/2).

- Marc. Avec Yvonnet Le Faulcheur, ils sont signalés, le 16 novembre 1489, comme ayant été, l'an dernier, sous-fermiers de « l'impost au terrouer » de Guérande, et qui reçoivent, à ce titre, ordre de payer 400 livres à Jean de Chamballan, capitaine de Guérande (*ibid.*, B 12, f° 29 v°, et encore le 15 janvier 1490, *ibid.*, f° 15). Il est encore cité : le 2 février 1492, dénommé « de Guerrande », il accense des moines de Prières une masière et emplacement de maison situés dans les faubourgs de Vannes pour 6 livres 10 sous de rente ; le 23 juillet 1492, il est indiqué que, par l'entremise de Raoulin Le Moutonnier, il avait acquis un terrain où il y fit bâtir une maison (*ibid.*, B 576, f° 103-104, du 13 juin 1548, et encore du 14, 15 et 18 juin 1548, *ibid.*, f° 107 v°). Raoul Le Moutonnier est avec Jean le Bot l'un des fermiers cités le 4 mars 1497, dans une ferme prise de Pierre Francheville, receveur de Rhuys (Arch. dép. Morbihan, 93 J 12, f° 27). Le 31 mars 1495, Marc Le Rouxeau est cité comme débirentier de Jacques du Verger (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1484) et le 20 octobre 1495, Marc Le Rouxeau et les enfants Gillet Le Rouxeau sont débirentiers de feu Michel le Pennecc (*ibid.*, B 1442). Il disparaît peu après cette date, et laisse deux héritières Flourie et Marguerite :

* Le 23 décembre 1497, Flourie Le Rousseau, Alain Labbé, son époux, ainsi que Marguerite Le Rouxeau et Jean Le Moulmier, son mari, héritiers sous bénéfice d'inventaire de Marc Le Rousseau, se voient réclamer, par Marie de Pontbriant, au nom de Jean Le Pennecc,

son époux, de solder une dette de 90 livres 16 sous 8 deniers La cour ordonne la saisie des biens ayant appartenu à Marc Le Rouxeau (*ibid.*, E 1230/1).

* Alliette Le Rouxeau, veuve de Guillaume Le Breton, citée le 13 septembre 1508 (*ibid.*, B 17, f° 125 v°) ;

- Marc Le Rouxeau, neveu et héritier de Guillaume Le Clerc, enregistré, le 12 octobre 1512, lors un contrat de censive passé entre Guillaume Le Clerc et Jean du Verger (*ibid.*, B 1456, f° 143-151 v°).

- Jean. Sa veuve, Jeanne Beaumanoir, le 26 septembre 1511, baille à Olivier Jumel, mercier au Croisic, une maison couverte de ros, rue saint-Yves, contre 100 s de rente (*ibid.*, E 1384).

- Jamette. Le 10 janvier 1517, elle est partie dans une procédure entreprise contre Guillaume Jego qui pourrait être liée à la succession de Catherine Jouan (*ibid.*, B 23, f° 153 v°).

- Jean. Le 1^{er} juillet 1531, en procès avec Guillaume Sorel (et d'autres) à propos de salines (*ibid.*, B 33, f° 118).

- Guillemette. Elle est notée épouse d'Olivier Le Gruyer, le 14 juillet 1536

- dom Julien. Il est cité dans un rentier ducal du domaine royal de Guérande de 1541(*ibid.*, B 1492, f° 64 v° ; et sans doute f° 49 v°).

Alain GALLICE, Charlotte FAUCHERAND

GALLICE Alain, FAUCHERAND Charlotte, « Le Rouxeau », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024